



**Guide de l'utilisateur des microdonnées**

**SONDAGE AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES  
FÉDÉRAUX**

**2005**



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**



## Table des matières

<b>1.0</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2.0</b>	<b>Contexte</b>	<b>7</b>
<b>3.0</b>	<b>Objectifs</b>	<b>9</b>
<b>4.0</b>	<b>Concepts et définitions</b>	<b>11</b>
<b>5.0</b>	<b>Méthodologie de l'enquête</b>	<b>13</b>
5.1	Champ de l'enquête	13
5.2	Ministères et organismes participants	13
5.3	Unités organisationnelles	14
<b>6.0</b>	<b>Collecte des données</b>	<b>15</b>
6.1	Conception du questionnaire	15
6.2	Collecte des données	15
<b>7.0</b>	<b>Traitement des données</b>	<b>17</b>
7.1	Saisie des données	17
7.2	Vérification	17
7.3	Codage des questions à réponses ouvertes	17
7.4	Imputation	18
7.5	Pondération (ajustement pour la non-réponse)	18
7.6	Suppression des renseignements confidentiels	18
<b>8.0</b>	<b>Qualité des données</b>	<b>21</b>
8.1	Taux de réponses – Ministères et organismes	21
8.2	Taux de réponses – Variables démographiques	23
8.3	Erreurs dans l'enquête	24
<b>9.0</b>	<b>Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion</b>	<b>25</b>
9.1	Lignes directrices pour l'arrondissement	25
9.2	Lignes directrices pour la pondération en vue de la totalisation	26
9.2.1	Réponses aux questions avec échelle d'évaluation : pourcentage de réponses favorables	26
9.2.2	Totalisation des réponses aux questions avec échelle d'évaluation	27
9.2.3	Pourcentage de réponse favorable : Lignes directrices pour l'évaluation	27
9.2.4	Répercussions de la suppression locale et lignes directrices pour la totalisation	28
9.2.5	Résultats quantitatifs	29
9.3	Autres types d'analyse	29
<b>10.0</b>	<b>Pondération</b>	<b>31</b>
10.1	Évaluation de la non-réponse	31
10.2	Procédures de pondération	32
<b>11.0</b>	<b>Questionnaire</b>	<b>35</b>
<b>12.0</b>	<b>Cliché d'enregistrement à valeurs univariées</b>	<b>37</b>



## **1.0 Introduction**

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a été réalisé par Statistique Canada de novembre à décembre 2005 avec la collaboration et le soutien de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Le présent guide a été rédigé afin de faciliter la manipulation du fichier de microdonnées des résultats du sondage.

Toutes questions au sujet de l'ensemble de données ou de son utilisation devraient être adressées à :

### Statistique Canada

Services à la clientèle  
Division des enquêtes spéciales  
Téléphone : (613) 951-3321 ou appelez sans frais au 1 800 461-9050  
Télécopieur : (613) 951-4527  
Courriel : [ssd@statcan.ca](mailto:ssd@statcan.ca)

### Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada

Ruth Martin  
Directrice  
Direction de la recherche et de l'analyse  
Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0R3  
Téléphone : (613) 944-6405  
Télécopieur : (613) 996-4750  
Courriel : [martin.ruth@hrma-agrh.gc.ca](mailto:martin.ruth@hrma-agrh.gc.ca)



## 2.0 Contexte

Le premier Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a été réalisé en 1999 et répété en 2002. Près de 55 % des employés y ont participé, ce qui a permis d'obtenir des informations importantes sur la façon dont les employés perçoivent leur milieu de travail et leur emploi. Les ministères et les organismes ont ensuite lancé plusieurs initiatives pour répondre aux préoccupations liées au milieu de travail identifiées par les employés de la fonction publique dans le SAFF de 1999 et 2002.

Donnant suite au SAFF de 2002, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a demandé à Statistique Canada de mener un troisième sondage, à participation volontaire, de tous les employés de la fonction publique (ceux identifiés par la définition de la partie 1 de l'annexe 1 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, et dont l'employeur est le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada). Le troisième Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux a été réalisé en novembre et décembre 2005. Le SAFF de 2005 a utilisé un questionnaire identique au sondage de 2002.

Comme pour le SAFF de 2002, le sondage de 2005 va permettre aux ministères et aux organismes de déterminer les domaines où la fonction publique performe bien et d'identifier les domaines où des améliorations sont toujours requises. En plus d'offrir aux nouveaux employés la possibilité de s'exprimer sur leur milieu de travail, le sondage permet de mesurer les changements observés depuis 1999, 2002 et 2005.

Le sondage cherchait à obtenir les points de vue des employés de la fonction publique sur leur milieu de travail et sur leur degré de satisfaction globale par rapport à leur emploi. Les employés ont exprimé leurs opinions sur leur unité de travail, sur la communication avec leur superviseur, sur leurs compétences et leurs aspirations de carrière, sur les services à la clientèle et sur les relations patronales-syndicales. Des renseignements généraux tels que l'âge, le sexe, les années de services et la province de travail ont été compilés, et des questions ont été posées sur des thèmes précis tels que l'équité en dotation, les langues officielles, la santé et la sécurité, le harcèlement et la discrimination, et le maintien en poste des effectifs.



### **3.0 Objectifs**

Un objectif fondamental du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2005 (SAFF) était d'obtenir les points de vue des employés sur une variété de sujets liés à l'efficacité organisationnelle, au mieux-être au travail et à la prestation de services. Il était également essentiel de s'assurer que les progrès réalisés depuis le premier et deuxième sondage puissent être mesurés.

Les résultats du troisième SAFF permettront aux gestionnaires et aux employés de prendre des mesures concrètes pour améliorer le milieu de travail, tant dans leur ministère mais aussi dans l'ensemble de la fonction publique, lorsque requis. Les résultats du sondage serviront à lancer de nouvelles initiatives au niveau du ministère, du secteur ou de la direction et de l'unité de travail. Ultiment, les améliorations apportées au milieu de travail de la fonction publique amélioreront le service que la fonction publique offre aux Canadiens.



## 4.0 Concepts et définitions

Ce chapitre renferme un aperçu des concepts et des définitions d'intérêt aux utilisateurs.

La population visée par le sondage comprenait tous les employés dont l'employeur est le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, d'après la définition qui se trouvait à la partie 1 de l'annexe 1 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* en novembre 2005.

Des définitions ont été ajoutées au questionnaire pour s'assurer que tous les répondants interprètent les expressions de la même façon.

Il s'agissait des définitions suivantes :

- Superviseur(e) :** Votre superviseur(e) immédiat(e) est la personne qui évalue votre rendement au travail.
- Unité de travail :** Votre unité de travail se compose de vous-même, de votre superviseur(e) immédiat(e) et de vos collègues.
- Client :** Chaque fonctionnaire fournit des biens ou des services à un client. Ce dernier peut être un autre employé de la fonction publique, un membre de la population canadienne ou d'autres clients à l'extérieur du Canada.
- Harcèlement :** Le harcèlement se définit comme tout comportement inopportun et injurieux, d'une personne envers une ou d'autres personnes en milieu de travail, et dont l'auteur savait ou aurait raisonnablement dû savoir qu'un tel comportement pouvait offenser ou causer préjudice. Il comprend tout acte, propos ou exhibition qui diminue, rabaisse, humilie ou embarrasse une personne, ou tout acte d'intimidation ou de menace. Il comprend également le harcèlement au sens de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.
- Discrimination :** La discrimination, c'est le fait de réserver à quelqu'un un traitement différent ou inéquitable en raison d'une caractéristique personnelle ou une distinction, intentionnelle ou non, qui a pour effet d'imposer des désavantages non imposés à d'autres, ou d'empêcher ou de restreindre l'accès aux avantages offerts à d'autres membres de la société. Il y a onze motifs de distinction illicite dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* : la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience physique ou mentale et l'état de personne graciée.



## **5.0 Méthodologie de l'enquête**

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a été administré de novembre à décembre 2005 à tous les employés de la fonction publique ayant le Conseil du Trésor comme employeur. Il s'agissait d'une enquête par recensement. Chaque membre de la population visée a reçu un questionnaire papier à compléter. Le sondage était anonyme, c.-à-d. que le nom du répondant n'était pas requis sur le questionnaire, pas plus que toute autre forme d'identification.

### **5.1 Champ de l'enquête**

La population cible pour le SAFF était composée de tous les fonctionnaires fédéraux en novembre 2005, à l'exception :

1. des étudiants(e);
2. nominations par le gouverneur en conseil; et
3. personnel exonéré des ministres.

Étant donné que l'enquête a été menée au moyen d'un questionnaire papier et qu'il était impossible d'assurer que les exceptions mentionnées ci-dessus ne reçoivent pas de questionnaire, une catégorie a été incluse à la question 97 afin d'identifier ces répondants (catégorie 5). Ces questionnaires ont été exclus lors du traitement.

### **5.2 Ministères et organismes participants**

Affaires étrangères et Commerce international Canada  
Agence canadienne d'évaluation environnementale  
Agence canadienne de développement international  
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec  
Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada  
Agence de promotion économique du Canada atlantique  
Agence de santé publique du Canada  
Agence des services frontaliers du Canada  
Agence spatiale canadienne  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bureau de la sécurité des transports du Canada  
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale  
Bureau du Conseil privé  
Bureau du Secrétaire du Gouverneur général  
Centre des armes à feu Canada  
Citoyenneté et Immigration Canada  
Comité des griefs des Forces canadiennes  
Comité externe d'examen de la GRC  
Commissariat aux langues officielles  
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada  
Commission canadienne des droits de la personne  
Commission canadienne du droit d'auteur du Canada  
Commission canadienne des grains  
Commission canadienne du lait  
Commission de la fonction publique du Canada  
Commission des plaintes du public contre la GRC  
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire  
Commission du droit du Canada  
Commission mixte internationale  
Commission nationale des libérations conditionnelles

Condition féminine Canada  
Conseil canadien des relations industrielles  
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés  
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Conseil national des produits agricoles  
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada  
École de la fonction publique du Canada  
Élections Canada  
Environnement Canada  
Gendarmerie royale du Canada  
Industrie Canada  
Infrastructure Canada  
Justice Canada  
La Commission de l'Immigration et du statut de réfugié  
La Cour suprême du Canada  
Ministère de la Défense nationale  
Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada  
Ministère des Anciens combattants Canada  
Ministère des Finances Canada  
Ministère des Pêches et Océans Canada  
Ministère du Patrimoine canadien  
Office des transports du Canada  
Passeport Canada  
Résolutions des questions des pensionnats indiens Canada  
Ressources humaines et Développement social Canada  
Ressources naturelles Canada  
Santé Canada  
Secrétariat de l'ALÉNA - Section canadienne  
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
Sécurité publique et Protection civile Canada  
Service administratif des tribunaux judiciaires  
Service Canada  
Service correctionnel du Canada  
Statistique Canada  
Transports Canada  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Tribunal canadien des droits de la personne  
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes - producteurs  
Tribunal canadien du commerce extérieur  
Tribunal de la concurrence

### **5.3 Unités organisationnelles**

Un objectif-clé du sondage consistait à fournir à tous les ministères et organismes des renseignements qui leur permettraient de donner suite aux commentaires des employés. À cette fin, tous les ministères et organismes devaient soumettre à Statistique Canada la liste des unités pour lesquelles des données seraient réparties. Des lignes directrices ont été transmises aux ministères et aux organismes et des entretiens avec chacun d'eux ont eu lieu afin de produire une liste qui répondrait à leurs besoins tout en assurant la confidentialité des données. Une liste de codes a été établie pour chaque ministère et organisme et insérée dans l'enveloppe avec le questionnaire. Les employés devaient indiquer, à la question 98 du questionnaire, quelle était leur unité de travail. S'il y avait au moins 10 répondants dans l'unité, les données pouvaient être diffusées. Dans le cas contraire, le ministère ou l'organisme devait la regrouper avec une autre unité.

## **6.0 Collecte des données**

### **6.1 Conception du questionnaire**

Le questionnaire a été élaboré par un comité interministériel comprenant des représentants de grands, de moyens et de petits ministères/organismes, ainsi que des représentants d'un groupe de petits organismes, de Statistique Canada, des organismes centraux, des agents de négociation, et un conseiller provenant de l'extérieur de la fonction publique. Les questions du sondage ont été choisies en fonction de leur utilité pour les fonctionnaires, les gestionnaires et les syndicats, c'est-à-dire de leur capacité à faire ressortir les problèmes ainsi que les moyens concrets d'améliorer le milieu de travail. Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2005 est un suivi du sondage de 1999 et de 2002. De façon à pouvoir comparer les données entre les sondages de 1999, 2002 et 2005, toutes les questions du sondage de 2002 sont demeurées identiques pour le sondage de 2005.

En 2002, des groupes de discussion avaient eu lieu en divers endroits du pays et comprenaient des employés à différents groupes et niveaux ainsi que des groupes de discussion en français et en anglais. Les commentaires reçus de ces groupes de discussion ont été intégrés au questionnaire et un format final a été décidé. Les ministères et organismes participants ont aussi été invités à faire part de leurs commentaires sur une ébauche de questionnaire. Tous les champions du sondage (des ministères et des organismes) ont été invités à assister à des présentations du questionnaire et du plan du projet. La ministre responsable de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a donné le feu vert au troisième sondage.

Le questionnaire final a également été remis à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour les aider à développer un instrument de sondage comparable.

Comme le code du ministère était essentiel à l'analyse des données, il a été convenu que chaque ministère et organisme auraient son propre questionnaire et que son code figurerait sur la page couverture. Soixante-treize ministères et organismes participaient au sondage, parmi lesquels vingt-et-un petits organismes ont été regroupés pour former une seule entité. Étant donné que les listes d'unités organisationnelles avaient le même code que leur ministère ou organisme, il était facile de s'assurer que le bon questionnaire accompagnait la liste d'unités organisationnelles. La liste des unités organisationnelles et une enveloppe-réponse affranchie ont été insérées dans l'enveloppe avec le questionnaire.

### **6.2 Collecte des données**

Il appartenait à chaque ministère et organisme de faire parvenir le questionnaire au personnel. Ils pouvaient demander que leurs questionnaires soient acheminés à un endroit ou fournir à Statistique Canada une liste d'adresses et de personnes-ressources pour la distribution locale. La date recommandée pour la distribution des questionnaires à tous les employés était le 2 novembre 2005. Cependant, la façon dont les questionnaires seraient distribués a été laissée à la discrétion des ministères et des organismes.

Une fois rempli, le questionnaire était envoyé directement à Statistique Canada dans l'enveloppe-réponse affranchie. Statistique Canada a accepté des questionnaires complétés pendant plusieurs semaines suivant la période prévue du sondage, soit du 2 novembre au 20 décembre 2005. La date finale d'acceptation des questionnaires était le 20 janvier 2006. Nous avons demandé aux ministères et aux organismes de rappeler aux employés de remplir le sondage et de les prier de retourner le questionnaire le plus tôt possible. Chacun a employé une méthode différente pour encourager les gens à participer au sondage. La plupart ont opté pour une lettre du sous-ministre et ont eu recours au site intranet et à d'autres moyens pour informer le personnel à cet égard.



## **7.0 Traitement des données**

Le 23 juin 2006, des totalisations du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2005 (SAFF) au niveau de la fonction publique ont été diffusées. Les totalisations du ministère/organisme et des organisations ont également été diffusées le 23 juin 2006. Le fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) ne renferme que des données au niveau de la fonction publique. Ce chapitre présente un bref résumé des étapes de traitement inhérentes à la production de ce fichier.

### **7.1 Saisie des données**

La saisie des données de plus de 106 000 questionnaires reçus a été effectuée entre les mois de novembre 2005 et janvier 2006. Les données furent saisies avec la technologie de l'imagerie et de la saisie automatique des données. Un petit pourcentage de questionnaires, ceux qui ne pouvaient être lus par les scanners optiques, ont été saisis manuellement par des opérateurs expérimentés. La méthode des zones questionnables avec des mesures standard de contrôle de la qualité a été utilisée pour vérifier le taux d'erreur associé aux opérations de saisie de données. Pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les calculs basés sur le contrôle de qualité d'un échantillon sélectionné démontrent que le taux global d'erreur pour les activités de saisie de données n'a pas dépassé 0,5 %.

### **7.2 Vérification**

Nous avons eu recours à des règles de vérification afin de repérer les données manquantes, invalides ou incohérentes. Nous avons passé en revue chaque question afin de vérifier la présence d'un code valide. En l'absence d'un tel code, le code « 9 » (Non déclaré) était attribué. Par exemple, nous avons suivi une règle de vérification pour analyser l'enchaînement des réponses aux questions 99 à 100. Les données superflues qui ne respectaient cet enchaînement ont été supprimées à la lumière de la réponse à la question 99.

De même, les incohérences dans les données ont été corrigées. Une vérification a été effectuée afin que la province de travail et l'unité de travail soient appariées. La vérification s'imposait lorsque les répondants de la région de la capitale nationale (RCN) avaient indiqué l'Ontario ou le Québec comme province de travail, au lieu du code distinct de la RCN. Dans d'autres cas, lorsque les régions étaient identifiées séparément, le ministère ou l'organisme a été consulté et, au besoin, un code correspondant à une unité régionale a été attribué au personnel des régions.

Une vérification supplémentaire a été effectuée afin d'apparier le groupe professionnel selon le ministère/organisme à partir du fichier de paie du Conseil du Trésor avec les données d'enquête. Lorsqu'un nombre significatif d'enregistrements du groupe professionnel n'appartenaient pas à un ministère/organisme, le ministère/organisme était consulté et au besoin, le groupe professionnel était recodé.

Lorsque des données incohérentes entre les questions étaient décelées, les données étaient analysées et selon la réponse, certaines données pouvaient être éliminées. Par exemple, une règle de vérification était appliquée afin d'examiner la cohérence entre la question 106 et la question 107. Lorsque les répondants avaient codé leur province de travail comme étant l'Ontario (Q106 = 09) et travaillant dans une région bilingue de Montréal, de l'Estrie ou de la Gaspésie (Q107 = 1), leur réponse à cette dernière question était éliminée (Q107).

### **7.3 Codage des questions à réponses ouvertes**

Il n'y avait pas de questions à réponses ouvertes dans le SAFF. En raison du grand nombre de répondants (106 495), il aurait été trop difficile de saisir, totaliser et analyser des questions ouvertes.

## **7.4 Imputation**

Il n'y a pas eu d'imputation dans le SAFF. La non-réponse à une question et la non-réponse partielle ont été codées comme étant « Non déclaré » lors de la phase de vérification.

## **7.5 Pondération (ajustement pour la non-réponse)**

Le facteur de pondération calculé pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux peut être vu comme étant une nouvelle pondération des répondants afin que la distribution des répondants et la distribution de la population offrent la même distribution globale par rapport au ministère/organisme et au groupe professionnel agrégé.

Autrement dit, si 20 % du personnel d'un ministère ou d'un organisme est membre d'un même groupe professionnel agrégé, ce groupe agrégé est pondéré de manière à représenter 20 % du nombre total de répondants au moment de la totalisation. En d'autres termes, ce facteur de pondération compense la surreprésentation et la sous-représentation des groupes professionnels agrégés dans chaque ministère/organisme fédéral. Pour les groupes professionnels agrégés surreprésentés au ministère/organisme, les poids sont inférieurs à un. Dans le cas des groupes professionnels agrégés sous-représentés au ministère/organisme, les poids sont supérieurs à un. Autrement dit, si le poids est supérieur à un, chaque personne représente, outre elle-même, d'autres personnes qui n'ont pas répondu. Ce poids révèle que le groupe professionnel agrégé était sous-représenté au ministère/organisme. Par exemple, si le poids est 2, chaque personne représente 2 personnes dans la population.

L'étape de la pondération consiste à calculer ce nombre pour chaque enregistrement. Ce poids doit être utilisé afin de calculer les estimations à partir du fichier de microdonnées.

Par exemple, si l'on doit calculer le nombre de répondants qui étaient « Entièrement d'accord » avec l'énoncé « Je suis fier (fière) du travail effectué dans mon unité », on le fait en sélectionnant les enregistrements correspondant à ces répondants (Q33 = 1) et en additionnant les poids inscrits de ces personnes.

Les poids calculés pour le SAFF n'ont pas été conçus pour augmenter le nombre de répondants de manière à ce qu'ils représentent la population. Les ajustements de non-réponse ont été fait de manière à réduire le biais de non-réponse, mais la somme des poids correspond au nombre de répondants dans chaque ministère/organisme, et non à la taille de la population. Par conséquent, on ne peut pas faire mention de la population totale lorsque l'on diffuse des estimations démographiques.

Il convient de souligner que, dans le cas des petits ministères et organismes, la non-réponse n'a pas été corrigée en raison du petit nombre d'employés dans les groupes professionnels de ces ministères et organismes.

Veillez vous référer au chapitre 9.0 pour les lignes directrices concernant la totalisation, l'analyse et la diffusion.

## **7.6 Suppression des renseignements confidentiels**

Il convient de souligner que les fichiers de microdonnées « à grande diffusion » décrits ci-dessus diffèrent sous un certain nombre d'aspects importants des « fichiers-maîtres », d'enquêtes que conserve Statistique Canada. Ces différences sont le résultat de mesures prises pour protéger l'anonymat des répondants à un questionnaire d'enquête. Les utilisateurs ayant besoin d'avoir accès à de l'information exclue des fichiers de microdonnées peuvent acheter des totalisations spéciales. Les estimations produites seront communiquées à l'utilisateur, sous réserve du respect des lignes directrices pour l'analyse et la diffusion dont le chapitre 9.0 du présent

document fournit un aperçu.

Les mesures suivantes ont été prises pour protéger l'anonymat des répondants :

- 1) Suppression de certaines variables démographiques et de questionnaire.

Ces variables ne figurent pas dans le fichier de microdonnées à grande diffusion :

DEPT	Code du ministère
Q010	Travailleur par postes (quarts)
Q011	Situation à temps plein ou à temps partiel
Q056	Victime de violence physique
Q057	De la part de qui a été victime de violence physique
Q060	Type de discrimination vécu
Q068	Nombre de promotions au cours des trois dernières années
Q069	Années au groupe et au niveau actuels
Q095	Années dans la fonction publique
Q096	Années au ministère ou organisme actuel
Q097	Situation professionnelle
Q098	Code de l'unité organisationnelle
Q102	Première langue officielle
Q103	Exigences linguistiques du poste
Q104	Services au public
Q105	Langue(s) des services au public
Q107	Région désignée bilingue
Q111	Accréditation professionnelle
Q112	Statut d'autochtone
Q113	Statut de personne handicapée
Q114	Outils facilitant l'accès et/ou médias de substitution
Q115	Statut de membre d'une minorité visible

- 2) Regroupement des catégories de réponse de certaines variables.

Les catégories de réponse de ces variables ont été groupées afin de minimiser leur nature délicate :

D070_M	Groupe professionnel
Q071_M	Tranche salariale
Q106_M	Province ou territoire de l'emploi
Q108_M	Groupe d'âge
Q110_M	Niveau de scolarité

Veuillez consulter le questionnaire pour obtenir les catégories réelles avant le regroupement.

- 3) Ajout de bruits aux poids.
- 4) Suppression locale pour éliminer les cellules de moins de cinq répondants.

Environ 3 % des enregistrements ont été traités par suppression locale lorsqu'il y avait moins de cinq réponses dans les cellules d'un tableau lorsque toutes les combinaisons possibles de toutes les variables démographiques ont été croisées. Une ou plusieurs variables démographiques ont été traitées par l'assignation aléatoire d'un code « Non déclaré ».



## 8.0 Qualité des données

### 8.1 Taux de réponses – Ministères et organismes

Le tableau suivant présente le sommaire des taux de réponses pour tous les ministères et les organismes qui ont participé au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2005.

Nom du ministère/organisme	Taux de réponse
Affaires étrangères et Commerce international Canada	53,9 %
Agence canadienne d'évaluation environnementale	82,5 %
Agence canadienne de développement international	58,6 %
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	80,1 %
Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada	59,6 %
Agence de promotion économique du Canada atlantique	66,1 %
Agence de santé publique du Canada	55,3 %
Agence des services frontaliers du Canada	67,8 %
Agence spatiale canadienne	85,4 %
Agriculture et Agroalimentaire Canada	52,2 %
Bibliothèque et Archives Canada	57,5 %
Bureau de la sécurité des transports du Canada	81,3 %
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	70,7 %
Bureau du Conseil privé	63,7 %
Bureau du Secrétaire du Gouverneur général	51,9 %
Centre des armes à feu Canada	84,0 %
Citoyenneté et Immigration Canada	67,2 %
Comité des griefs des Forces canadiennes	59,5 %
Comité externe d'examen de la GRC	125,0 %*
Commissariat aux langues officielles	77,3 %
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	58,8 %
Commission canadienne des droits de la personne	73,0 %
Commission du droit d'auteur du Canada	111,1 %*
Commission canadienne des grains	52,6 %
Commission canadienne du lait	82,3 %
Commission de la fonction publique du Canada	63,3 %
Commission des plaintes du public contre la GRC	81,6 %
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	85,7 %
Commission du droit du Canada	33,3 %
Commission mixte internationale	46,7 %
Commission nationale des libérations conditionnelles	71,4 %
Condition Féminine Canada	76,8 %
Conseil canadien des relations industrielles	74,0 %
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	39,5 %
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	79,2 %
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)	68,3 %
Conseil national des produits agricoles	69,2 %
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	89,3 %
École de la fonction publique du Canada	60,3 %
Élections Canada	46,4 %

Nom du ministère/organisme	Taux de réponse (%)
Environnement Canada	56,2 %
Gendarmerie royale du Canada	55,7 %
Industrie Canada	67,4 %
Infrastructure Canada	75,4 %
Justice Canada	53,6 %
La Commission de l'Immigration et du statut de réfugié	41,6 %
La Cour suprême du Canada	57,2 %
Ministère de la Défense nationale	50,1 %
Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada	71,8 %
Ministère des Anciens combattants Canada	85,9 %
Ministère des Finances Canada	63,2 %
Ministère des Pêches et Océans Canada	57,1 %
Ministère du Patrimoine canadien	64,0 %
Office des transports du Canada	67,7 %
Passeport Canada	70,5 %
Résolutions des questions des pensionnats indiens Canada	55,6 %
Ressources humaines et Développement social Canada	64,4 %
Ressources naturelles Canada	54,2 %
Santé Canada	57,5 %
Secrétariat de l'ALÉNA - Section canadienne	37,5 %
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	52,4 %
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	56,0 %
Sécurité publique et Protection civile Canada	64,6 %
Service administratif des tribunaux judiciaires	47,2 %
Service Canada	61,9 %
Service correctionnel du Canada	42,1 %
Statistique Canada	80,2 %
Transports Canada	68,8 %
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	55,2 %
Tribunal canadien des droits de la personne	81,0 %
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes - producteurs	54,5 %
Tribunal canadien du commerce extérieur	61,7 %
Tribunal de la concurrence	110,0 %*
<b>Taux de réponse global de la fonction publique</b>	<b>58,9 %</b>

\* Un taux de réponse de plus de 100 % signifie simplement que plus de personnes ont répondu au sondage dans ce ministère/organisme que le nombre de personnes inscrites comme travaillant dans ce ministère/organisme sur le fichier de population d'employés de la fonction publique fourni par le Conseil du Trésor.

## 8.2 Taux de réponses – Variables démographiques

Démographique	Sous-groupe	Taux de réponse (%)	% de la population totale	% de ceux qui ont répondu
<b>Groupe d'âge</b>	29 ans et moins	59	10	10
	30 à 39 ans	60	22	23
	40 à 49 ans	59	34	35
	50 à 54 ans	61	19	19
	55 ans et plus	52	15	13
	<b>Total</b>			<b>100</b>
<b>Première langue officielle</b>	Anglais	55	69	67
	Français	61	31	33
	<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Groupe professionnel agrégé</b>	Exécutif	62	3	3
	Scientifique/Professionnel	59	16	16
	Administration et affaires étrangères	62	42	46
	Technique	59	10	10
	Soutien administratif	60	19	19
	Opérations	33	11	6
<b>Total</b>			<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Région</b>	Région de l'Atlantique	58	11	11
	Région de la capitale nationale	59	41	42
	Ontario	58	13	13
	Extérieur du Canada	42	1	1
	Région du Pacifique	58	9	9
	Prairies incluant les T.N.-O. et le Nunavut	59	12	12
	Québec	59	12	12
<b>Total</b>			<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Sexe</b>	Homme	54	46	43
	Femme	62	54	57
	<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Tranche salariale</b>	Moins de 30 000 \$	626*	0	1
	30 000 \$ à 39 999 \$	58	8	8
	40 000 \$ à 49 999 \$	55	26	24
	50 000 \$ à 59 999 \$	55	28	27
	60 000 \$ à 69 999 \$	64	12	13
	70 000 \$ à 79 999 \$	58	12	11
	80 000 \$ à 89 999 \$	67	6	7
	90 000 \$ et plus	58	8	8
<b>Total</b>			<b>100</b>	<b>100</b>

\* Le taux de réponse de plus de 100 % signifie simplement que plus de personnes ont indiqué avoir un salaire de moins de 30 000 \$ que le nombre de personnes ayant ce salaire sur le fichier de population d'employés de la fonction publique fourni par le Conseil du Trésor.

### **8.3 Erreurs dans l'enquête**

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux est une enquête par recensement, il ne peut donc y avoir d'erreur attribuable à l'échantillonnage. Cependant, cette enquête est assujettie à des erreurs non dues à l'échantillonnage telles que la non-réponse ou d'autres erreurs non dues à l'échantillonnage qui peuvent être se produire à presque toutes les étapes des opérations d'une enquête. Les répondants peuvent se tromper en répondant aux questions, les réponses peuvent être saisies de façon incorrecte sur les questionnaires et des erreurs peuvent survenir durant le traitement et la mise en tableaux.

Des méthodes de contrôle et d'assurance de la qualité, conformes aux pratiques courantes de Statistique Canada, ont été mises en application à chaque étape du cycle de collecte et de traitement, afin de vérifier la qualité des données. Au nombre de ces mesures figurent des essais avec des groupes de discussion en vue de cerner les problèmes liés à la conception du questionnaire ou à une mauvaise compréhension des instructions, et l'utilisation des règles de vérification conçues pour déceler les données manquantes, invalides ou incohérentes. Le chapitre 7.0, Traitement des données, renferme des renseignements détaillés à cet égard.

## 9.0 Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion

Le présent chapitre renferme un aperçu des lignes directrices que doivent respecter les utilisateurs qui totalisent, analysent, publient ou autrement diffusent des données tirées des fichiers de microdonnées de l'enquête. Ces lignes directrices devraient permettre aux utilisateurs de microdonnées de produire les mêmes chiffres que ceux produits par Statistique Canada, tout en étant en mesure d'obtenir des chiffres actuellement inédits de façon conforme à ces lignes directrices établies.

### 9.1 Lignes directrices pour l'arrondissement

Afin que les estimations destinées à la publication ou à toute autre forme de diffusion qui sont tirées de ces fichiers de microdonnées correspondent à celles produites par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs de respecter les lignes directrices présentées ci-après en ce qui concerne l'arrondissement de telles estimations :

- a) Les estimations dans le corps d'un tableau statistique doivent être arrondies à la centaine près à l'aide de la technique d'arrondissement normale. Suivant cette technique, si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, on ne modifie pas le dernier chiffre à conserver. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on accroît de 1 le dernier chiffre à conserver. Par exemple, suivant la technique d'arrondissement normale à la centaine près, si les deux derniers chiffres se situent entre 00 et 49, on les remplace par 00 et on laisse inchangé le chiffre précédent (celui des centaines). Si les derniers chiffres se situent entre 50 et 99, on les remplace par 00 et on accroît de 1 le chiffre précédent.
- b) Les totaux partiels marginaux et des totaux marginaux des tableaux statistiques doivent être calculés à partir de leurs composantes non arrondies correspondantes, puis ensuite être arrondis à leur tour à la centaine près à l'aide de la technique d'arrondissement normale.
- c) Les moyennes, les proportions, les taux et les pourcentages doivent être calculés à partir de composantes non arrondies (c'est-à-dire des numérateurs et/ou des dénominateurs), puis être arrondis à leur tour à une décimale à l'aide de la technique d'arrondissement normale. Dans le cas d'un arrondissement normal à un seul chiffre, si le dernier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, on ne modifie pas le dernier chiffre à conserver. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on accroît de 1 le dernier chiffre à conserver.
- d) Les sommes et les différences d'agrégats (ou de rapports) doivent être calculées à partir de leurs éléments correspondants non arrondis, puis arrondis à leur tour à la centaine près (ou à la décimale près) en employant la technique d'arrondissement classique.
- e) Si, en raison de limitations d'ordre technique ou de toute autre nature, on utilise une autre technique d'arrondissement que l'arrondissement classique, de sorte que les estimations à publier ou à diffuser sous une forme quelconque diffèrent des estimations correspondantes publiées par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs d'indiquer la raison de ces divergences dans le ou les documents à publier ou à diffuser.
- f) Des estimations non arrondies ne doivent en aucun cas être publiées ou diffusées par les utilisateurs. Des estimations qui ne sont pas arrondies laissent supposer qu'elles sont beaucoup plus précises qu'elles ne le sont en réalité.

## **9.2 Lignes directrices pour la pondération en vue de la totalisation**

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) est un recensement; ce n'est pas une enquête par échantillon. Pour produire des estimations simples, y compris des tableaux statistiques ordinaires, les utilisateurs doivent appliquer le poids approprié.

Si l'on n'utilise pas des poids appropriés, les chiffres et les pourcentages calculés à partir des fichiers de microdonnées ne correspondront pas à ceux de Statistique Canada.

Les utilisateurs devraient également noter que certains progiciels pourraient peut-être ne pas permettre la production d'estimations correspondant exactement à celles qu'offre Statistique Canada, en raison du mode de traitement du champ du poids par ces progiciels.

### **9.2.1 Réponses aux questions avec échelle d'évaluation : pourcentage de réponses favorables**

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux renferme des questions avec échelle d'évaluation : le répondant est invité à indiquer dans quelle mesure il est d'accord ou en désaccord avec l'énoncé. Le nombre total de réponses est constitué de réponses « favorables » et « défavorables ». Dans le cadre des enquêtes qui utilisent de telles questions, il est courant de présenter les résultats en fonction du pourcentage de réponses favorables. Cela s'explique du fait qu'il est plus facile d'évaluer les résultats lorsque toutes les réponses favorables à une question sont regroupées dans une même catégorie. En outre, la présentation des résultats est uniforme d'une question à l'autre.

Pour calculer le pourcentage de réponses favorables :

- a) additionner les poids des enregistrements affichant une réponse favorable pour obtenir le numérateur ( $\hat{X}$ ),
- b) additionner les poids de tous les enregistrements affichant une réponse (à l'exclusion des « Non déclaré ») pour obtenir le dénominateur ( $\hat{Y}$ ),
- c) diviser le numérateur ( $\hat{X}$ ) par le dénominateur ( $\hat{Y}$ ),
- d) multiplier le quotient par 100, puis
- e) arrondir à l'unité.

Dans le cas des questions avec une échelle d'évaluation comprenant plus de trois points, les catégories « Entièrement d'accord » et « Plutôt d'accord » peuvent être regroupées aux fins du calcul du pourcentage de réponses favorables.

Par exemple, pour la question 19, « Je reçois des commentaires utiles de mon (ma) superviseur(e) immédiat(e) sur mon rendement au travail » il conviendrait de regrouper les réponses « Entièrement d'accord » et « Plutôt d'accord » pour calculer le pourcentage de réponses favorables.

Il convient toutefois de faire preuve de prudence lorsque l'on interprète des réactions favorables à une question posée dans un contexte négatif. En pareil cas, l'analyse doit être fondée sur l'autre extrémité de l'échelle d'évaluation.

Par exemple, le pourcentage de réponses favorables à la question 12A. «J'estime que la qualité de mon travail est minée parce que les priorités changent constamment » correspond au pourcentage de personnes qui ont répondu « Rarement ou jamais ».

Les résultats doivent être présentés en fonction du pourcentage de réponses favorables.

### 9.2.2 **Totalisation des réponses aux questions avec échelle d'évaluation**

On peut obtenir des estimations du nombre de personnes qui présentent une certaine caractéristique à partir du fichier de microdonnées en additionnant les poids finals de tous les enregistrements qui possèdent la ou les caractéristique(s) recherchée(s)

d'intérêt. On obtient des proportions et des rapports de la forme  $\hat{X} / \hat{Y}$  en :

- a) additionnant les poids finals des enregistrements dans le sous-groupe possédant la caractéristique qui nous intéresse pour obtenir le numérateur ( $\hat{X}$ ),
- b) additionnant les poids finals des enregistrements possédant la caractéristique qui nous intéresse pour obtenir le dénominateur ( $\hat{Y}$ ), puis en
- c) divisant l'estimation a) par celle de b) ( $\hat{X} / \hat{Y}$ ).

### 9.2.3 **Pourcentage de réponse favorable : Lignes directrices pour l'évaluation**

Avant de diffuser et/ou de publier toutes estimations établies à partir du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les utilisateurs devraient premièrement déterminer la qualité des données de l'estimation. Les erreurs non dues à l'échantillonnage influent sur la qualité des données, comme nous l'avons vu au chapitre 8.0. Les utilisateurs devraient néanmoins s'assurer de lire ce chapitre pour être plus pleinement informés des caractéristiques relatives à la qualité de ces données.

Le tableau suivant, tiré de *How to Develop and Conduct Successful Employee Attitude Surveys*, de William Davidson (1979), peut servir de guide pour évaluer le pourcentage de réponses favorables.

<u>Réponse favorable</u>	<u>Évaluation</u>
90 % ou plus	Réponse favorable très significative
75 % - 89 %	Réponse favorable passablement significative
65 % - 74 %	Sous-entend une réponse favorable
35 % - 64 %	Exige une analyse plus poussée
25 % - 34 %	Sous-entend une réponse non favorable
11 % - 24 %	Réponse non favorable passablement significative
10 % ou moins	Réponse non favorable très significative

Davidson a expliqué que le tableau ci-dessus s'appuie sur le fait que, dans la fourchette allant de 35 % à 64 %, les réponses favorables n'ont pas une connotation favorable ni non favorable. Manifestement, si une question affiche un taux de réponse favorable de 50 %, aucune tendance ne ressort des résultats, car les employés ont réagi de façon favorable et non favorable dans les mêmes proportions. Il convient d'analyser plus à fond les questions qui affichent un taux de réponse favorable allant de 35 % à 64 %, éventuellement en organisant des discussions de suivi. Un taux de réponse favorable inférieur à 34 % traduit un problème dont il faudra peut-être s'occuper tout de suite.

De plus, il faut établir le nombre de répondants qui entrent dans le calcul du pourcentage de réponse favorable. La comparaison des pourcentages doit être effectuée avec prudence si les quantités totales ne sont pas les mêmes.

### **9.2.4 Répercussions de la suppression locale et lignes directrices pour la totalisation**

Nous avons eu recours à la suppression locale pour environ 3 % des enregistrements, soit lorsque il y avait moins de cinq réponses dans une des cellules d'un tableau, lorsque toutes les combinaisons possibles de toutes les variables démographiques ont été croisées. Nous avons assigné aléatoirement un code « Non déclaré » à une ou plusieurs variables démographiques.

La suppression locale a eu plusieurs répercussions :

- 1) le pourcentage de « Non déclaré » a augmenté d'environ 0,76 % (près de 820) pour chacune des 9 variables démographiques. L'augmentation du pourcentage de « Non déclaré » variait de 0,59 % à 0,71 %. L'augmentation précise dépendait de la variable démographique. Notez que la suppression locale n'était pas toujours effectuée sur les mêmes enregistrements.
- 2) pour les tableaux comprenant deux catégories de variables démographiques ayant un nombre de réponses supérieur à 200, il n'y a eu que quatre cas où le changement relatif entre les résultats avant et après la suppression locale était aussi élevé que 20 %. Des précautions doivent être prises lorsque l'on effectue une analyse sur ces quatre cellules (aussi bien que celles avec moins de 200 enregistrements) car le résultat peut être biaisé par la suppression locale. Ces cellules sont :
  - les employés du groupe professionnel agrégé des Opérations travaillant dans la région de la capitale nationale,
  - les employés du groupe professionnel agrégé Scientifique et Professionnel avec un niveau de scolarité inférieur à universitaire,
  - les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, Table 2, avec au moins un niveau de scolarité universitaire
  - les membres de l'unité de négociation « Autre » avec un salaire peu élevé.
- 3) pour les tableaux comprenant trois variables démographiques dont l'une est le groupe professionnel agrégé et une autre l'unité de négociation principale, il n'y a pas eu de différences de plus de 20 % entre les résultats avant et après la suppression locale lorsque le nombre de réponses des tableaux était supérieur à 200.

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lors de l'analyse des tableaux lorsque le nombre de réponses est inférieur à 200. Cela se produit généralement pour les tableaux

des sous-groupes formés de trois variables démographiques ou plus dont l'une est la variable démographique professionnelle.

Il est fortement recommandé aux utilisateurs de demander des tableaux comprenant trois variables démographiques ou plus auprès de Statistique Canada. Ces tableaux seraient fondés sur des données non supprimées, qui seraient par la suite filtrées pour protéger l'anonymat des répondants avant la diffusion.

### **9.2.5 Résultats quantitatifs**

Les estimations quantitatives sont des estimations de totaux ou de moyennes, de médianes et d'autres mesures d'une tendance centrale de quantités reposant sur certains ou sur la totalité des membres de la population visée par l'enquête. Elles comprennent aussi expressément des estimations de la forme  $\hat{X} / \hat{Y}$  où  $\hat{X}$  est une estimation de la quantité totale de membres de la population visée par l'enquête et  $\hat{Y}$ , une estimation du nombre de personnes de la population visée par l'enquête ayant contribué à en arriver à cette quantité totale.

La seule question du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux qui nous permet de recueillir des renseignements quantitatifs est la question 31 : « À votre poste actuel, combien de superviseur(e)s avez-vous eu(e)s au cours des trois dernières années? » Les réponses possibles à la Q31 sont : un, deux et trois ou plus.

Pour estimer le nombre moyen de superviseurs par personne, il faut diviser le nombre total pondéré de superviseurs ( $\hat{X}$ ) par le nombre pondéré de personnes ( $\hat{Y}$ ). Pour obtenir le numérateur ( $\hat{X}$ ), on doit multiplier la valeur déclarée à la Q31 par le poids final pour l'enregistrement, pour ensuite faire la somme de l'ensemble des produits ainsi obtenus. Pour calculer le dénominateur ( $\hat{Y}$ ), on additionne les poids de tous les enregistrements qui présentent de l'intérêt.

Par exemple, pour calculer le nombre moyen de superviseurs par personne dans un groupe professionnel, on divise le nombre total pondéré de superviseurs ( $\hat{X}$ ) déclarés par les membres du groupe professionnel, par la somme des poids des membres ( $\hat{Y}$ ) du groupe professionnel. Il convient de souligner que les réponses « Non déclaré » ne sont pas incluses dans le numérateur ou le dénominateur.

## **9.3 Autres types d'analyse**

Bien d'autres types d'analyse statistique (p. ex., vérification d'hypothèse, analyse de la variance et analyse factorielle) peuvent être réalisées, tout particulièrement si l'on fait appel à un spécialiste. La description des différentes possibilités qui s'offrent à cet égard déborde du cadre du présent ouvrage. Afin que les résultats ne soient pas biaisés, il importe d'employer les poids.

D'ordinaire, les résultats d'une enquête sont analysés dans un ordre déterminé. En général, on commence par les conclusions générales et on passe ensuite à l'analyse plus détaillée. Par exemple, il peut être utile de comparer les résultats obtenus par les différents groupes professionnels. On peut approfondir l'analyse en étudiant les résultats selon l'ancienneté, le sexe, la langue, etc.



## **10.0 Pondération**

Le poids attribué à chaque enregistrement du fichier de microdonnées pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) effectue une correction en fonction des taux de réponse disproportionnés obtenus selon le groupe professionnel, au sein de chaque ministère et organisme fédéral. La somme des poids correspond au nombre de répondants à l'intérieur de chaque ministère ou organisme, et non à la taille de la population. Le calcul du poids est décrit à la section 10.2.

### **10.1 Évaluation de la non-réponse**

Dans bien des enquêtes, la non-réponse totale peut constituer une importante source d'erreurs non dues à l'échantillonnage, selon l'importance des différences existant entre les répondants et les non-répondants au chapitre des caractéristiques qui présentent de l'intérêt. La non-réponse totale suppose que l'employé n'a pas participé au sondage ou a retourné un questionnaire complètement vierge. Le taux de réponse global s'élevait à 59 %. Donc, le taux de non-réponse global s'établissait à 41 %. Pour évaluer la non-réponse totale, nous avons analysé la représentativité de 11 caractéristiques démographiques de base à partir du fichier du système d'information des titulaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui renferme des données sur tous les fonctionnaires fédéraux.

La représentativité du groupe professionnel, de la région, de la première langue officielle, du sexe, du groupe d'âge, du salaire, du statut de personne handicapée, du statut d'Autochtone, du statut de membre d'une minorité visible, de la province de l'emploi et du type d'emploi a été évaluée. Pour chaque caractéristique, nous avons comparé les répondants et les non-répondants au chapitre de la répartition des sous-groupes.

Cette évaluation a démontré qu'il y avait de grandes différences entre les deux distributions selon le groupe professionnel dans les ministères et organismes. Lors des enquêtes de 1999 et 2002, des ajustements pour la non-réponse ont été calculés séparément pour les 28 plus grands ministères/organismes à l'intérieur de groupes définis par le groupe professionnel agrégé. Des groupes plus fins ont été utilisés en 2005 dans une tentative d'amélioration additionnelle à l'ajustement de non-réponse. Les groupes ont été définis au niveau du groupe professionnel, ou combinés à l'intérieur de la catégorie du groupe professionnel agrégé où le nombre de répondants était suffisant.

Depuis 1999 et 2002, certains ministères/organismes ont été réorganisés et la taille des ministères/organismes a changé. En 2005, les ajustements de non-réponse ont été appliqués au même 28 ministères/organismes, en plus des ministères/organismes de plus de 1 000 employés selon le fichier du système d'information des titulaires du Secrétariat du Conseil du Trésor (32 ministères/organismes en 2005). Nous avons calculé des facteurs de compensation de la non-réponse pour les répondants de ces ministères/organismes afin de tenir compte des personnes qui n'ont pas rempli le questionnaire.

Les ministères ou organismes ayant reçu un ajustement de non-réponse

Service canada + ressources humaines et développement social canada
Ministère de la défense nationale
Service correctionnel du canada
Ministère des pêches et océans canada
Santé canada
Travaux publics et services gouvernementaux canada
Statistique canada
Agriculture et agroalimentaire canada
Industrie canada
Environnement canada
Transports canada
Citoyenneté et immigration canada
Affaires étrangères et commerce international canada
Ressources naturelles canada
Gendarmerie royale du canada
Ministère des affaires indiennes et du nord canada
Ministère des anciens combattants canada
Justice canada
Ministère du patrimoine canadien
Commission de la fonction publique du canada
Agence canadienne de développement international
Citoyenneté et immigration canada
Ministère des finances canada
Commission canadienne des grains
Secrétariat du conseil du trésor du canada
Bureau du conseil privé
Agence de santé publique du canada
Passeport canada
Bibliothèque et archives canada
Agences des services frontaliers du canada

## 10.2 Procédures de pondération

Le poids attribué à chaque enregistrement du fichier de microdonnées du SAFF effectue une correction en fonction des taux de réponse disproportionnés obtenus selon le groupe professionnel, au sein de chacun des 32 ministères et organismes fédéraux.

Les poids ont été calculés comme suit pour les répondants du ministère/organisme  $i$  et groupe de non-répondants  $j$  :

Pour chaque réponse obtenue dans le ministère/organisme  $i$  et le groupe de non-répondants  $j$ , le poids  $w_{i,j}$ , est égal à :

$$w_{i,j} = \left( \frac{\sum_t n_{i,t}}{n_{i,j}} \right) \cdot \left( \frac{N_{i,j}}{\sum_t N_{i,t}} \right)$$

où :

$N_{i,j}$  est le nombre de personnes dans le ministère/organisme  $i$  et le groupe de non-répondants  $j$ , et

$n_{i,j}$  est le nombre de répondants dans le ministère/organisme  $i$  et le groupe de non-répondants  $j$ .

On peut aussi considérer le poids comme la proportion inverse des réponses pour le groupe de non-répondants  $i$  multipliée par la proportion du groupe de non-répondants  $i$  dans la population, dans le ministère ou organisme  $j$ .

L'exemple suivant illustre l'utilisation de l'ajustement des poids pour la non-réponse. Comme on peut le constater, le poids corrige l'apport de chaque sous-groupe au total en fonction du pourcentage de la population qu'il représente. Autrement dit, le poids compense la sous-représentation ou la surreprésentation des réponses du sous-groupe, sans modifier son schéma de réponse.

**Exemple : Facteur de correction en fonction de la non-réponse**

<b>Non corrigé : Chiffres non pondérés de l'enquête</b>			
	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	20	180	200
Sous-groupe B	720	80	800
<b>Total</b>	<b>740</b>	<b>260</b>	<b>1 000</b>

<b>Non corrigé : Répartitions des pourcentages non pondérés de l'enquête</b>			
	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	10,0 %	90,0 %	100,0 %
Sous-groupe B	90,0 %	10,0 %	100,0 %
<b>Total</b>	<b>74,0 %</b>	<b>26,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

	Population		Répondants	
	Chiffres	%	Taux	Répartition en %
Sous-groupe A	1 500	50,0 %	13,3 %	20,0 %
Sous-groupe B	1 500	50,0 %	53,3 %	80,0 %
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	<b>100,0 %</b>	<b>33,3 %</b>	<b>100,0 %</b>

<b>Correction de la pondération</b>		
Sous-groupe A	2,50	= (1 000 / 200) * (1 500 / 3 000)
Sous-groupe B	0,63	= (1 000 / 800) * (1 500 / 3 000)

<b>Corrigé : Chiffres pondérés de l'enquête</b>			
	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	50	450	500
Sous-groupe B	450	50	500
<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	<b>1 000</b>

<b>Corrigé : Répartitions des pourcentages pondérés de l'enquête</b>			
	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	10,0 %	90,0 %	100,0 %
Sous-groupe B	90,0 %	10,0 %	100,0 %
<b>Total</b>	<b>50,0 %</b>	<b>50,0 %</b>	<b>100,0 %</b>



## **11.0 Questionnaire**

Le fichier SAFF2005\_QuestF.pdf renferme le questionnaire français.



## **12.0 Cliché d'enregistrement à valeurs univariées**

Le fichier SAFF2005\_LvCds.pdf renferme le cliché d'enregistrement avec les comptes univariés.